

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 14 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 14 janvier, à 20 h se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**, sous la présidence de Mme Emmanuelle ANDREVON, Maire,

Dûment convoqués le 7 janvier 2020.

**Présent(s) : Emmanuelle ANDREVON, Pascal GINOLLIN, Laurence PELARDY, Jérôme GINOLLIN, Serge TICHKIEWITCH, Odile CHALAMEL, Alain GRECO, Mathieu SCIASCIA, Valérie GRECO**

**Absent(s) excusé(s) : Yannick CERUTTI, Philippe GINOLLIN**

**Assistent à la réunion : Christophe MAREC, Bernadette TOURNEMEULE, Marie-France RAFFIN**

**Secrétaire de séance : Laurence PELARDY**

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2019 est approuvé

## **Délibérations**

### **Convention école :**

La convention précédemment votée n'a pas été votée à l'identique par la commune d'Aillon-Le-Vieux. Il est donc nécessaire de revoter. Les 2 maires se sont rencontrés en mairie d'Aillon-Le-Vieux et en présence de M. Chaumard, Directeur du CDG 73. La décision suivante est donc prise. La délibération est modifiée comme suit en cas de dissolution du RPI concentré par l'Education Nationale, les modalités de répartition des coûts seront les suivantes :

- les dépenses de personnel qui en résulteraient, qu'il s'agisse du coût financier généré par le licenciement d'agents contractuels ou de fonctionnaires stagiaires qui serait rendu nécessaire par cette situation ou des charges résultant du placement en surnombre des agents titulaires, puis de leur prise en charge par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie en application de l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, seraient prises en charge par les deux communes. Ces dépenses seraient supportées à hauteur de 72% par la commune d'Aillon-le-jeune et de 28% par la commune d'Aillon-le-vieux, ceci au-prorata du temps de travail affecté au RPI pour chaque agent.

Suite à la signature de cette convention par les deux communes, une réunion de la commission école aura lieu prochainement.

### **Déneigement :**

Madame Le Maire explique la problématique du déneigement, et la nécessité de passer une convention avec une deuxième entreprise privée, pour suppléer aux services communaux, en cas de chutes de neige importantes. Cette entreprise utilisera les engins de la commune.

L'entreprise Le Dahu Des Bauges, située sur la commune de La Motte-En-Bauges a fait la proposition suivante :

Pour un chauffeur	Coût horaire HT	Coût horaire TTC
En semaine et en journée	33.00	39.60
Les jours fériés, dimanches et heures de nuit	55.00	66.00

Il est décidé de retenir cette proposition.

#### **Déclassement du domaine public des Nivéoles :**

Madame Le Maire :

Rappelle que l'ensemble immobilier constitutif du centre de vacances Les Nivéoles, exploité jusqu'alors dans le cadre de conventions de délégation de service public, relève du domaine public de la commune d'Aillon-Le-Jeune, que la délibération précédente du Conseil municipal qui a approuvé l'évolution du mode de gestion du centre de vacances, à savoir le passage d'un mode de gestion délégué à une exploitation au moyen d'un bail de courte durée, que cet équipement qui n'a plus vocation à être affecté au service public et doit, en application de la décision du tribunal de commerce être mis à disposition d'un bail de courte durée, doit faire l'objet d'une procédure de déclassement.

Madame Le Maire précise que conformément à l'Article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Madame Le Maire propose donc au Conseil municipal de prononcer le déclassement, l'ensemble immobilier constitutif du centre de vacances Les Nivéoles, du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal décide de déclasser l'ensemble immobilier constitutif du centre de vacances Les Nivéoles et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

#### **Evolution mode de gestion des Nivéoles :**

Madame Le Maire revient devant le conseil municipal pour évoquer le dossier de la gestion du centre de vacances Les Nivéoles. Elle rappelle l'historique de ce centre de vacances, sa construction en 1987 sous maîtrise d'ouvrage communale, sa gestion confiée à un partenaire privé dans le cadre d'une convention de délégation de service public de 1987 à novembre 2019. Elle rappelle que le conseil municipal avait engagé en tout début 2017 une consultation en vue de trouver un nouvel exploitant pour le centre de vacances à compter de la saison d'hiver 2017/2018 et un gestionnaire pour le centre d'animation culturelle et touristique, dans le cadre de conventions de délégation de service public aux risques et périls du délégataire. Elle rappelle que dans le cadre de cette consultation, et malgré une large publicité, une seule offre avait été remise pour le centre de vacances. Il s'agissait de l'offre de la SCIC L'Autre Vallée, initialement constituée pour la gestion du centre d'animation culturelle et touristique (anciennement salle de l'Europe). Elle rappelle que le conseil municipal avait attribué, en décembre 2017, la gestion de deux équipements (centre de vacances et centre d'animation) à la SCIC L'Autre vallée, dans le cadre d'un contrat unique de délégation de service public pour une durée de 15 ans. Elle rappelle que la commune a été informée dès la sortie de l'hiver 2019 des difficultés financières rencontrées par la SCIC. Mi-juillet 2019, le président de la SCIC a déclaré auprès du tribunal de commerce de Chambéry l'état de cessation des paiements, ce qui a déclenché une procédure de redressement judiciaire de la SCIC L'Autre Vallée (jugement du tribunal de commerce du 23 juillet 2019). Elle rappelle l'absence de perspectives d'évolution positive (remplissage insuffisant) de la situation de la SCIC et les craintes de se retrouver sans exploitant pour le centre de vacances pour la saison 2019/2020. Situation confortée par l'analyse financière réalisée pour le compte de la commune par le cabinet MG, société

d'expertise comptable, en septembre 2019. Elle rappelle que courant septembre, l'association ASCD 73 a manifesté son intérêt pour reprendre l'exploitation du centre de vacances et du centre d'animation et qu'elle s'est rapprochée de l'administrateur judiciaire afin de définir les conditions et modalités de cette reprise, à savoir la reprise de la gestion du centre Les Nivéoles dans le cadre d'un bail de courte durée de 3 ans et du centre d'animation dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public de 3 ans. Elle rappelle l'arrêt, par décision du tribunal de commerce du 18 novembre 2019, du plan de cession de la SCIC l'Autre vallée au profit de l'association ASCD et la fixation de cette cession au 19 novembre 2019 entraînant de plein droit la résiliation de la convention entre la SCIC et la commune. Elle expose que dans ce contexte, il n'y a plus d'intérêt public local à maintenir la qualification de service public local pour l'activité de centre de vacances exercée à partir de biens constituant l'ensemble immobilier Les Nivéoles. Elle expose qu'il relève de la compétence du conseil municipal de se prononcer sur l'évolution du mode de gestion du centre de vacances Les Nivéoles, à savoir le passage d'un mode de gestion délégué à une exploitation au moyen d'un bail de courte durée. Le conseil municipal approuve l'évolution du mode de gestion du centre de vacances Les Nivéoles, à savoir le passage d'un mode de gestion délégué à une exploitation au moyen d'un bail de courte durée et mandate Madame Le Maire à finaliser les conventions avec l'ASCD.

### **Questions diverses :**

Concernant le développement de la fibre optique, Christophe MAREC a rencontré Mme PARISOT du département d'aménagement numérique. Elle indique qu'Aillon-Le-Jeune serait prioritaire en tant que commune touristique. La commune serait raccordable d'ici août 2021 et le raccordement de chaque maison sera au frais du propriétaire. L'adressage n'est pas bloquant pour la fibre. La Société Envergure a finalisé son travail sur le terrain et travaille maintenant sur la carte de la commune avec le plan des rues. Il sera important d'associer des personnes ayant une bonne connaissance du village en organisant une réunion ouverte pour choisir au mieux le nom des rues.

Le bail concernant l'Alpage de Margériaz prend fin le 21/04/2020. Madame Le Maire propose de prolonger le bail actuel d'une année afin de permettre aux prochains conseillers municipaux de faire aboutir le projet de construction d'un nouveau restaurant d'altitude ou d'une nouvelle bergerie. Une zone STECAL ayant été prévue à cet effet sur le plan de zonage du PLUi HD. La majorité du conseil préférant relancer un appel à candidature pour 3 ans, un appel d'offres sera rédigé conformément aux conditions évoquées lors de la commission du 25 novembre. Madame Le Maire précise qu'elle ne signera pas ce contrat afin de laisser le prochain maire décider de la signature de ce contrat.

AME qui gère la garderie La Capucine fait savoir que celle-ci sera ouverte cet hiver pour les 4 semaines des vacances de février du dimanche au vendredi. Elle sera fermée le samedi. Une subvention complémentaire de la commune sera peut-être nécessaire pour couvrir ces frais de fonctionnement. Le cas échéant nous délibérerons de ce sujet lors du prochain conseil.

La cérémonie des vœux aura lieu le 25/01 à 18h, salle de l'Europe.

Concernant le bâtiment du morbié, quatre personnes se sont montrées intéressées par l'achat du bien. S'agissant de quatre projets différents, Madame Le Maire propose de rencontrer les différents candidats pour étudier leurs projets. Des rendez-vous leur seront proposés les 28 et 29 janvier.

La vente du bâtiment du 13<sup>ème</sup> BCA est en bonne voie. Elle devrait se finaliser prochainement.

Madame Le Maire expose la demande de Monsieur Jean-Louis SIMOND concernant un projet de réhabilitation d'un chalet d'alpage situé au Cernay. Il souhaiterait échanger un terrain avec la commune et se raccorder à la source. Sa demande est à l'étude. Concernant son projet de construction de deux cabanes dans les arbres la zone inscrite au PLUi ne le permettra pas. Nous aviserons Monsieur SIMOND sur le fait que la commune n'a pas le pouvoir de faire changer la classification du plan de zonage sachant que la demande a déjà été portée auprès du commissaire enquêteur.

Le déneigement de la Correrie sera revu pour éviter les plaques de verglas de la fonte de la neige entreposée.

La DDT sera contactée pour faire le point sur le déneigement et le passage de l'épareuse.

Le Comité de Savoie de Course d'orientation nous a informé que la course d'orientation de Margériaz de juin a été classée en 6<sup>ème</sup> position sur le site « World of Orienteering » comme une des plus belles courses du monde en 2019. Margériaz sera ajouté à leur catalogue pour de prochaines manifestations ou pour des stages.

Concernant le parking de Margériaz l'aménagement est à revoir pour une meilleure organisation du stationnement. Une définition des zonages est en cours en collaboration avec la SEM pour clarifier les différents zonages : campings car, bus, places handicapés, employés.

Le SIVU enfance-jeunesse a été créé pour le fonctionnement des activités jeunes essentiellement, soit la garderie, le centre de loisirs, les terrains de foot et le gymnase, suite à la décision de l'agglomération de ne pas conserver ces compétences qu'exerçait auparavant le communauté de communes du Cœur des Bauges. Reste la gendarmerie, que ne veut pas non plus garder Grand Chambéry. Elle est située sur la commune du Châtelard qui ne veut pas en assumer seule les frais. Les communes des Bauges devront probablement intégrer le SIVU de Challes-Les-Eaux qui gère déjà 2 gendarmeries. Le coût serait de 2 € par habitant pour chaque commune-membre.

Prochain conseil le 4 février 2020 à 20 h. Suivront un conseil le 3 mars et un le 10 mars qui ne concernera que les votes des taxes, CA et budgets.

La séance est levée à 23h.